

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 134 834**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **22 03872**

⑤1 Int Cl⁸ : **E 04 H 15/06 (2022.01), B 60 P 3/34**

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26.04.22.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 27.10.23 Bulletin 23/43.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *GUICHET Jean-Marie* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *GUICHET Jean-Marie*.

⑦3 Titulaire(s) : *GUICHET Jean-Marie*.

⑦4 Mandataire(s) : *IP TRUST*.

⑤4 Plateforme pour tente et susceptible d'être disposée sur le toit d'un véhicule.

⑤7 L'invention concerne une plateforme (1) comprenant
un module support (10) qui comprend :

- un coffrage support (20) pourvu d'une paroi supérieure
(21), d'une paroi inférieure, reliées latéralement par deux
parois latérales, le coffrage comprenant une ouverture déli-
mitée pour partie par un bord, dit bord supérieur, de la paroi
supérieure (21) ;

- un panneau (30) qui comprend une section de retenue
et une section utile, qui comprennent, respectivement, une
face de retenue et une face utile plane, la face de retenue
en retrait de la face utile et séparée de cette dernière par
une butée d'appui, le panneau étant en liaison glissière par
sa section de retenue avec les parois latérales de manière
à pouvoir coulisser entre une position rangée et une position
déployée.

Figure 2

FR 3 134 834 - A1



Description

Titre de l'invention : Plateforme pour tente et susceptible d'être disposée sur le toit d'un véhicule

DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention se rapporte aux activités de plein air et notamment au camping. Plus particulièrement, la présente invention concerne une plateforme support pour une tente et destinée à être fixée au toit d'un véhicule automobile.

ARRIERE PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

- [0002] Les tentes de toit, généralement installées sur le toit d'un véhicule automobile, présentent l'avantage de mettre leurs occupants à l'abri de l'humidité. Ces dernières reposent sur une plateforme horizontale solidaire du toit d'un véhicule, par exemple, par l'intermédiaire de barres de galerie.
- [0003] Il est ainsi connu de l'état de la technique des systèmes intégrés tels que celui décrit dans le document FR 2434054 A1. Notamment, ce document divulgue un système pourvu d'un coffre fixé sur le toit d'un véhicule automobile et logeant une tente de toit.
- [0004] Le coffre comprend, à cet égard, une coque inférieure et une coque supérieure, coopérant chacune par leur périphérie respective afin de former un ensemble fermé. La tente de toit, logée dans le coffre est pour sa part solidaire, par ses bords, des périphéries respectives des coques supérieure et inférieure. Ainsi, l'ouverture du coffre, par déplacement de la coque supérieure, permet le déploiement de la tente.
- [0005] Un tel système intégré offre néanmoins à ses occupants un espace de vie limité.
- [0006] Afin de pallier ce problème, il a pu être proposé, notamment dans le document FR 2853869 A1, de mettre en œuvre un coffre refermant une plateforme dépliable de manière à offrir une surface support pour la tente de toit plus importante. Le système proposé met en œuvre des charnières 2 et 3 permettant l'articulation des panneaux 1A et 1B par rapport au panneau 1C ([Fig.2] du document FR 2853869 A1). Toutefois, la structure proposée dans ce document requiert la mise en œuvre d'éléments de rigidification et notamment des traverses 4. Ces dernières compliquent l'installation de la plateforme.
- [0007] Un but de la présente invention est donc de proposer une plateforme pour tente de toit offrant une surface supérieure aux plateformes connues de la technique.
- [0008] Un autre but de la présente invention est de proposer une plateforme plus simple d'emploi.
- #### **BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION**
- [0009] Les buts de la présente invention sont, au moins en partie, atteints par un plateforme support pour tente, la plateforme support étant susceptible d'être fixée au toit d'un

véhicule, la plateforme support comprenant au moins un module support, le module support comprenant :

- [0010] - un coffrage support de forme parallélépipédique pourvu d'une paroi supérieure, d'une paroi inférieure, reliées latéralement par deux parois latérales, le coffrage comprenant une ouverture, sur une face avant perpendiculaire à la paroi supérieure, et délimitée pour partie par un bord, dit bord supérieur, de la paroi supérieure ;
- [0011] - un panneau qui comprend, selon un premier sens allant d'un premier bord vers un deuxième bord opposé au premier bord, une section de retenue et une section utile, qui comprennent orientée vers la paroi supérieure, respectivement, une face de retenue et une face utile plane, la face de retenue étant en retrait de la face utile et séparée de cette dernière par une butée d'appui perpendiculaire à la face utile, le panneau étant en liaison glissière par sa section de retenue avec les parois latérales, via deux moyens glissière, de manière à pouvoir coulisser, parallèlement à une direction de coulissement perpendiculaire à la face avant, entre deux positions dites, respectivement, position rangée et position déployée, la position rangée étant une position pour laquelle le panneau est entièrement logé dans le coffrage support, tandis que la position déployée est une position pour laquelle le panneau est en butée, par sa butée d'appui, contre le bord supérieur et de sorte que la face externe de paroi supérieure et la face utile de la section utile soient en affleurement l'une de l'autre.
- [0012] Selon un mode de mise en œuvre, les deux moyens glissière sont disposés symétriquement l'un de l'autre par rapport à un plan perpendiculaire à la paroi supérieure et à la face avant, et chaque moyen glissière est porté par une face interne d'une des parois latérales et par un bord latéral de la section de retenue se faisant face.
- [0013] Selon un mode de mise en œuvre, chaque moyen glissière, porté par une face interne et un bord latéral se faisant face, comprend une paire de pions formée sur ledit bord latéral et une rainure de guidage formée sur ladite face interne, la paire de pions comprenant, selon le premier sens, un premier pion et un deuxième pion distants d'une première distance $D1$, et la rainure de guidage s'étendant linéairement d'une première extrémité vers une deuxième extrémité selon un sens de déploiement allant d'une face arrière du coffrage opposée à la face avant vers ladite face avant, la rainure de guidage coopérant avec la paire de pions pour permettre le coulissement du panneau.
- [0014] Selon un mode de mise en œuvre, chaque moyen glissière comprend, associées à sa rainure de guidage et selon un ordre défini par le sens de déploiement, une première dérivation et une deuxième dérivation configurées pour coopérer, respectivement, avec le premier pion et le deuxième pion dudit moyen, et pour permettre, après un coulissement du panneau le long des rainures de guidage sens le sens de déploiement, le décalage dudit panneau en direction de la paroi supérieure et son positionnement en butée par la butée d'appui contre le bord supérieur.

- [0015] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, la première dérivation et la deuxième dérivation sont formées sur la face interne entre la rainure de guidage et la paroi supérieure, la première dérivation et la deuxième dérivation débouchant dans la rainure de guidage, respectivement, par une première entrée et une deuxième entrée, la première entrée et la deuxième entrée étant distantes d'une deuxième distance D2 inférieure à la première distance D1.
- [0016] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, la première dérivation comprend, à partir de la rainure de guidage, une rainure courbée et une première rainure rectiligne parallèle à la rainure de guidage et dans le prolongement de la rainure courbée, la rainure courbée étant orientée de sorte que la première rainure rectiligne s'étende à partir de la rainure courbée dans un sens opposé au sens de déploiement, la première rainure rectiligne se terminant par un évidement orienté vers la rainure de guidage de manière à former un logement terminal susceptible d'accueillir le premier pion.
- [0017] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, la deuxième dérivation comprend, une rainure de jonction et une deuxième rainure rectiligne parallèle à la rainure de guidage, la rainure de jonction joignant la rainure de guidage et la deuxième rainure rectiligne.
- [0018] Selon un mode de mise en œuvre, chaque moyen glissière comprend, au niveau de la deuxième extrémité de sa rainure de guidage, une butée, dite butée de coulissement contre laquelle le deuxième pion est destiné à buter après un coulissement du panneau, selon le sens de déploiement, de sa position rangée vers une première position intermédiaire, la première position intermédiaire étant une position pour laquelle au moins la section support du panneau est extraite du coffrage support, la butée de coulissement étant également agencée de sorte que lorsque ledit deuxième pion est en position, dite de butée, contre la butée de coulissement, il soit également en regard de la deuxième entrée de la rainure de jonction.
- [0019] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, lorsque le deuxième pion est en position de butée, le premier pion se trouve en amont, selon le sens de déploiement, de la première entrée.
- [0020] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, la rainure de jonction et la deuxième rainure rectiligne sont agencées pour permettre le passage de la première position intermédiaire vers une deuxième position intermédiaire pour laquelle le premier pion se trouve en regard de la première entrée et la face utile inclinée par rapport à la paroi supérieure, le passage de la première position intermédiaire vers la deuxième position intermédiaire étant exécuté par guidage du deuxième pion dans la rainure de jonction puis dans la deuxième rainure rectiligne selon le sens de déploiement.

- [0021] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, la première dérivation est agencée pour permettre le passage du panneau de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée par guidage du premier pion dans la première entrée vers le logement terminal, le deuxième pion au cours dudit passage de la deuxième position intermédiaire vers la position déployée, étant guidée dans la deuxième rainure rectiligne selon un sens opposé au sens de déploiement.
- [0022] Selon un mode de mise en œuvre, pour chaque moyen glissière, le logement terminal et la deuxième rainure rectiligne sont agencés pour maintenir à égale distance, respectivement, le premier pion et le deuxième pion de la paroi supérieure lorsque le panneau se trouve en position déployée.
- [0023] Selon un mode de mise en œuvre, la section de retenue comprend, du premier bord vers la butée d'appui, une partie biseauté et une partie d'appui, la partie biseauté étant d'une épaisseur croissante à partir du premier bord tandis que la partie d'appui est d'une épaisseur constante et inférieure à l'épaisseur de la section support, la partie d'appui étant configurée pour être en appui contre une face interne de la paroi supérieure lorsque le panneau est en position déployée.
- [0024] Selon un mode de mise en œuvre, la partie biseauté s'étendant sur une longueur L, à partir du premier bord, adaptée pour rester à distance de la face interne de la paroi supérieur lors du passage du panneau de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée.
- [0025] Selon un mode de mise en œuvre, ladite plateforme support comprend également deux moyens de blocage, notamment des pions de blocage, configurée pour maintenir chaque premier pion dans son logement terminal.
- [0026] Selon un mode de mise en œuvre, des pieds pliables et de longueur réglable sont agencés sur une face du panneau opposée à la face utile, ladite face opposée à la face utile comprenant des rainures longitudinales dans lesquelles les pieds sont logés lorsqu'ils sont repliés.
- [0027] Selon un mode de mise en œuvre, l'au moins un module support comprend un module principal et un module latéral liés entre eux, selon une liaison pivot chacun par une de leur paroi latérale, la liaison pivot permettant à ces deux modules d'adopter l'un ou l'autre d'un état plié et d'un état déplié, l'état plié étant un état pour lequel les deux parois supérieures sont positionnées l'une contre l'autre tandis que l'état déplié est un état pour lequel les faces externes de deux parois supérieures sont coplanaires.
- [0028] Selon un mode de mise en œuvre, le module principal est configuré pour être fixé au toit d'un véhicule automobile.
- [0029] Selon un mode de mise en œuvre, ladite plateforme support comprend un élément longitudinal configuré pour combler un espace vide entre le panneau du module principal, dit panneau principal, et le panneau du module latéral, dit panneau latéral,

l'élément longitudinal comprend une face, dite face complémentaire, coplanaire avec les faces utiles des panneaux principal et latéral lorsque ces derniers sont en position déployée.

[0030] Selon un mode de mise en œuvre, d'autres pieds pliables et de longueur réglable sont agencés sur une face externe de la paroi inférieure du coffrage support du module latéral, ladite face externe comprenant des rainures longitudinales dans lesquelles les autres pieds sont logés lorsqu'ils sont repliés.

Brève description des dessins

[0031] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui va suivre en référence aux figures annexées sur lesquelles :

[0032] [Fig.1] La [Fig.1] est une représentation selon une vue en perspective d'une plateforme support pourvue d'un unique module support en position rangée et conforme aux principes de la présente invention ;

[0033] [Fig.2] La [Fig.2] est une représentation schématique de la plateforme support de la [Fig.1] et dans une position déployée ;

[0034] [Fig.3] La [Fig.3] est une représentation selon une vue en perspective d'une plateforme support pourvue de deux modules support en liaison pivot l'un par rapport à l'autre, les deux modules support étant en position rangée ;

[0035] [Fig.4] La [Fig.4] est une représentation selon une vue en perspective d'une plateforme support pourvue de deux modules support en liaison pivot l'un par rapport à l'autre, les deux modules support étant en position déployée ;

[0036] [Fig.5] La [Fig.5] est une représentation schématique d'un coffrage support selon une vue en perspective permettant d'observer la face avant et susceptible d'être mis en œuvre dans le cadre de la présente invention ;

[0037] [Fig.6] La [Fig.6] est une représentation schématique d'un panneau susceptible d'être mis en œuvre dans le cadre de la présente invention, le panneau est notamment représenté par un de ses bords latéraux ;

[0038] [Fig.7] La [Fig.7] est une représentation schématique d'une face interne d'une paroi latérale permettant d'observer la rainure de guidage ainsi que la première dérivation et la deuxième dérivation ;

[0039] [Fig.8] La [Fig.8] est un grossissement de la [Fig.7] permettant l'observation des détails relatif à la première dérivation et à la deuxième dérivation ;

[0040] [Fig.9] La [Fig.9] est une illustration de la coopération de la paire de pions avec la rainure de guidage lorsque le panneau se trouve dans une première position intermédiaire ;

[0041] [Fig.10] La [Fig.10] est une illustration de la coopération de la paire de pions avec la première dérivation et la deuxième dérivation lorsque le panneau se trouve dans une

deuxième position intermédiaire ;

[0042] [Fig.11] La [Fig.11] est une illustration de la coopération de la paire de pions avec la première dérivation et la deuxième dérivation lorsque le panneau se trouve dans une position déployée ;

[0043] [Fig.12] La [Fig.12] est une illustration d'un panneau pourvu de pieds pliables réglables en longueur et en position dépliée ;

[0044] [Fig.13] La [Fig.13] est une illustration d'une plateforme support selon un deuxième mode de réalisation, et dans un état plié ;

[0045] [Fig.14] La [Fig.14] est une illustration d'une plateforme support selon un deuxième mode de réalisation, et dans un état déplié ;

[0046] [Fig.15] La [Fig.15] est une illustration de la plateforme de la [Fig.15] dans un état déplié avec les modules support dans en position déployée ;

[0047] [Fig.16] La [Fig.16] est une illustration selon une vue en perspective de l'élément longitudinal.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0048] La présente invention concerne une plateforme support déployable et destinée à former une surface sur laquelle est susceptible de reposer une tente.

[0049] A cet égard, la présente invention concerne une plateforme support pour tente, la plateforme étant susceptible d'être fixée au toit d'un véhicule, la plateforme comprenant au moins un module support, le module support comprenant :

[0050] - un coffrage support de forme parallélépipédique pourvu d'une paroi supérieure, d'une paroi inférieure, reliées latéralement par deux parois latérales, le coffrage comprenant une ouverture, sur une face avant perpendiculaire à la paroi supérieure, et délimitée pour partie par un bord, dit bord supérieur, de la paroi supérieure ;

[0051] - un panneau qui comprend, selon un premier sens allant d'un premier bord vers un deuxième bord opposé au premier bord, une section de retenue et une section utile, qui comprennent orientée vers la paroi supérieure, respectivement, une face de retenue et une face utile plane, la face de retenue étant en retrait de la face utile et séparée de cette dernière par une butée d'appui perpendiculaire à la face utile, le panneau étant en liaison glissière par sa section de retenue avec les parois latérales, via deux moyens glissière, de manière à pouvoir coulisser, parallèlement à une direction de coulissement perpendiculaire à la face avant, entre deux positions dites, respectivement, position rangée et position déployée, la position rangée étant une position pour laquelle le panneau est entièrement logé dans le coffrage support, tandis que la position déployée est une position pour laquelle le panneau est en butée, par sa butée d'appui, contre le bord supérieur et de sorte que la face externe de paroi supérieure et la face utile de la section utile soient en affleurement l'une de l'autre.

- [0052] La [Fig.1] est une représentation schématique d'une plateforme support 1 conforme aux principes exposés ci-après de la présente invention. Notamment, sur cette [Fig.1], la plateforme support comprend un unique module support 10. Le module support 10 comprend, à cet égard, un coffrage support 20 ainsi qu'un panneau 30 qui est susceptible d'adopter l'une ou l'autre d'une position rangée et une position déployée.
- [0053] La position rangée, illustrée à la [Fig.1], correspond à une position pour laquelle le panneau 30 se trouve entièrement logé dans le coffrage support 20. La position déployée, telle qu'illustrée à la [Fig.2], est une position pour laquelle une section dite section utile du panneau 30 se trouve en dehors du coffrage support 20 et présente une face, dite face utile, positionnée de manière coplanaire avec une face externe d'une paroi, dite paroi supérieure dudit coffrage 20.
- [0054] De manière particulièrement avantageuse, et tel qu'illustré à la [Fig.3], la plateforme support 1 peut comprendre deux modules support 10 dits, respectivement, module principal 10a et module latéral 10b. Notamment, le module principal 10a et le module latéral 10b sont liés par des moyens de liaison pivot. Il apparaîtra clairement dans la suite de l'énoncé que cette configuration à deux modules support, dit configuration étendue, permet d'offrir une surface d'accueil d'une tente plus importante telle qu'illustrée à la [Fig.4].
- [0055] Ainsi, selon un premier mode de réalisation de la présente invention, la plateforme support 1 comprend un module support 10.
- [0056] Le module support 10 comprend un coffrage support 20 (illustré à la [Fig.5]) de forme parallélépipédique. Plus particulièrement, le coffrage support 20 est pourvu de deux parois dites, respectivement, paroi supérieure 21 et paroi inférieure 22. Ces deux parois sont, par ailleurs, reliées latéralement par deux parois latérales 23 et 24. Le coffrage support 20 comprend également une ouverture 25 sur une face avant 26 dudit coffrage support 20 et perpendiculaire à la paroi supérieure 21. Plus particulièrement, l'ouverture 25 est délimitée par des bords, accessibles par la face avant 26, des parois supérieure 21, inférieure 22 et latérales 23 et 24. A cet égard, le bord de la paroi supérieure 21 délimitant pour partie l'ouverture est nommé ci-après bord supérieur 27. Dans la mesure où le coffrage support 20 présente une forme parallélépipédique, il est entendu que l'ouverture 25 est de forme rectangulaire. Le coffrage support 20 peut également comprendre un fond, opposé à la face avant.
- [0057] Les parois latérales 23 et 24 selon la présente invention peuvent être monobloc. De manière alternative, les parois latérales 23 et 24 peuvent présenter une forme stratifiée. Notamment, selon cette dernière configuration, les parois latérales 23 et 24 peuvent chacune comprendre une strate externe et une strate interne. La strate externe d'une paroi latérale donnée, accessible extérieurement au coffrage support 20, peut notamment être mécaniquement solidaire de l'une et l'autre des parois supérieure et in-

férieure. La strate interne, parallèle à la strate externe, et apposée contre une de ses faces à l'intérieur du coffrage, peut être montée coulissante et amovible au coffrage support. La suite de l'énoncé de la présente invention se limitera à la mention de parois latérales sans autres précisions. Ces dernières, conformément à ce qui précède, pourront être soit monobloc soit stratifiées.

[0058] Le module support 10 comprend également un panneau 30 destiné à coopérer avec le coffrage support 20. Notamment, le panneau 30 est en liaison glissière avec le coffrage support 20 de manière à pouvoir coulisser entre deux positions qui seront décrites plus en détails dans la suite de l'énoncé. Le panneau 30 comprend, selon un premier sens allant d'un de ces bords, dit premier bord 30a, vers un autre de ses bords opposé au premier bord et dit deuxième bord 30b, une section de retenue 31 et une section utile 32 d'épaisseur constante et supérieure à l'épaisseur de la section de retenue 31. La section de retenue 31 et la section utile 32 comprennent chacune une face orientée vers la paroi supérieure 21 et dites, respectivement, face de retenue 33 et face utile 34. Plus particulièrement, la face de retenue 33 est en retrait par rapport à la face utile 34 de manière former une butée, dite butée d'appui 35, séparant lesdites faces 33 et 34 et perpendiculaire à la face utile 34 ([Fig.6]).

[0059] Tel qu'indiqué précédemment, le panneau 30 est en liaison glissière avec le coffrage support 20 par sa section de retenue 31 via deux moyens glissière. Plus particulièrement, les deux moyens glissière sont configurés pour permettre au panneau 30 de coulisser, selon une direction perpendiculaire à la face avant et dite direction de coulissement, entre deux positions dites, respectivement, position rangée et position déployée. A cet égard, la position rangée (illustrée à la [Fig.1]) est une position pour laquelle le panneau 30 est entièrement logé dans le coffrage support 20 tandis que la position déployée (illustrée à la [Fig.2]) est une position pour laquelle le panneau 30 est en appui contre le bord supérieur 27 par la butée d'appui 35, et de sorte que la face externe de paroi supérieure 21 et la face utile 34 soient en affleurement l'une de l'autre. La surface ainsi formée par la face externe de la paroi supérieur 21 et la face utile 34 est plane et est adaptée pour l'installation d'une tente. Le positionnement de la plateforme support sur le toit d'un véhicule automobile permet ainsi d'isoler les occupants de la tente de l'humidité et sur une surface appréciable au regard des plateformes connues de l'état de la technique. Par ailleurs, la plateforme support 10 selon la présente invention est relativement simple d'emploi et peut être déployée rapidement.

[0060] De manière particulièrement avantageuse, les deux moyens glissière sont disposés symétriquement l'un de l'autre par rapport à un plan perpendiculaire à la paroi supérieure 21 et à la face avant 26. Par ailleurs, et toujours de manière avantageuse, chaque moyen glissière peut être porté par une face interne d'une des parois latérales et

par un côté latéral de la section de retenue se faisant face.

- [0061] Selon un mode de réalisation avantageux de la présente invention, un moyen glissière, porté par une face interne et un côté latéral se faisant face, comprend une paire de pions formée sur ledit côté latéral et une rainure de guidage 40 formée sur ladite face interne. Plus particulièrement la paire de pions comprend, selon le premier sens, un premier pion 36a et un deuxième pion 36b distants d'une première distance D1 ([Fig.6]). La rainure de guidage 40 s'étend linéairement d'une première extrémité 40a vers une deuxième extrémité 40b selon un sens de déploiement allant d'une face arrière du coffrage opposée à la face avant vers ladite face avant. La rainure de guidage 40 est notamment configurée pour coopérer avec la paire de pions et ainsi permettre le coulissement du panneau 30.
- [0062] Toujours de manière avantageuse, chaque moyen glissière peut comprendre, associées à sa rainure de guidage 40 et selon un ordre défini par le sens de déploiement, une première dérivation 41a et une deuxième dérivation 41b configurées pour coopérer, respectivement, avec le premier pion 36a et le deuxième pion 36b du moyen glissière considéré ([Fig.7]). Notamment, et conformément à la présente invention, la première dérivation 41a et la deuxième dérivation 41b sont configurés pour permettre, après un coulissement du panneau support le long des rainures de guidage sens le sens de déploiement, le décalage dudit panneau support en direction de la paroi supérieure 21 et son positionnement en butée par la butée d'appui 35 contre le bord supérieur 27.
- [0063] Plus particulièrement, et conformément à ce qui précède, la première dérivation 41a et la deuxième dérivation 41b sont formées sur la face interne entre la rainure de guidage 40 et la paroi supérieure 21. Notamment, la première dérivation 41a débouche dans la rainure de guidage 40 par une première entrée 42a, tandis que la deuxième dérivation 41b débouche dans la rainure de guidage par une deuxième entrée 42b. A cet égard, la première entrée 42a et la deuxième entrée 42b sont distantes d'une deuxième distance D2 inférieure à la première distance D1.
- [0064] Tel qu'illustré à la [Fig.8], la première dérivation 41a peut comprendre, à partir de la rainure de guidage 40, une rainure courbée 43a et une première rainure rectiligne 44a parallèle à la rainure de guidage 40 et dans le prolongement de la rainure courbée 43a. Par ailleurs, dans l'exemple illustré à la [Fig.8], la rainure courbée 43a est orientée de sorte que la première rainure rectiligne 44a s'étende à partir de rainure courbée 43a dans une sens opposé au sens de déploiement. Également, la première rainure rectiligne 44a se termine par évidement orienté vers la rainure de guidage 40 de manière à former un logement terminal 45a susceptible d'accueillir le premier pion 36a.
- [0065] Toujours en relation avec la [Fig.8], la deuxième dérivation 41b peut comprendre,

une rainure de jonction 43b et une deuxième rainure rectiligne 44b parallèle à la rainure de guidage 40, la rainure de jonction 43b joignant la rainure de guidage 40 et la deuxième rainure rectiligne 44b.

- [0066] Chaque moyen glissière peut également comprendre, au niveau de la deuxième extrémité 40b de sa rainure de guidage 40, une butée, dite butée de coulissement 40c contre laquelle le deuxième pion 36b est destiné à buter après un coulissement du panneau 30, selon le sens de déploiement, de sa position rangée vers une première position intermédiaire. Tel qu'illustré à la [Fig.9], la première position intermédiaire est une position pour laquelle au moins la section support 34 du panneau 30 est extraite du coffrage support 20 et le deuxième pion 36b est en butée contre la butée de coulissement 40c. Par ailleurs, la butée de coulissement 40c est agencée de sorte que lorsque ledit deuxième pion est en butée contre la butée de coulissement, il est également en regard de la deuxième entrée 42b de la rainure de jonction 40.
- [0067] En outre, dans la mesure où la distance D2 est inférieure à la distance D1, il est clair que lorsque le deuxième pion 36b est en regard de la deuxième entrée, le premier pion 36a se trouve en amont, selon le sens de déploiement, de la première entrée 42a.
- [0068] La rainure de jonction 42b et la deuxième rainure rectiligne 44b sont agencées pour permettre le passage de la première position intermédiaire vers une deuxième position intermédiaire (illustrée à la [Fig.10]). Notamment, la deuxième position intermédiaire, illustrée à la [Fig.10], est une position pour laquelle le premier pion 36a se trouve en regard de la première entrée 42a tandis que la face utile est inclinée par rapport à la paroi supérieure 21. Le passage de la première position intermédiaire vers la deuxième position intermédiaire est à cet égard exécuté par guidage du deuxième pion 36b dans la rainure de jonction 43b puis dans la deuxième rainure rectiligne 44b selon le sens de déploiement.
- [0069] La première dérivation 41a est avantageusement agencée pour permettre le passage du panneau 30 de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée (illustrée à la [Fig.11]) par guidage du premier pion 36a de la première entrée 42a vers le logement terminal 45a. Le deuxième pion 36b au cours dudit passage de la deuxième position intermédiaire vers la position déployée, est notamment guidée dans la deuxième rainure rectiligne 44b sens un sens inverse au sens de déploiement. Il ainsi entendu, sans qu'il soit nécessaire de le préciser que le logement terminal 45a et la deuxième rainure rectiligne 44b sont agencés pour maintenir à égale distance, respectivement, le premier pion 36a et le deuxième pion 36b de la paroi supérieure 21 lorsque le panneau 30 se trouve en position déployée.
- [0070] De manière avantageuse et tel qu'illustré à la [Fig.6], la section de retenue comprend, du premier bord vers la butée d'appui 35, une partie biseauté 33a et une partie d'appui 33b. Notamment, la partie biseauté 33a est d'une épaisseur croissante à partir du

premier bord 30a tandis que la partie d'appui 33b est d'une épaisseur constante et inférieure à l'épaisseur de la section support. A cet égard, la partie d'appui 33a est configurée pour être en appui contre une face interne de la paroi supérieure 21 lorsque le panneau 30 est en position déployée. De manière avantageuse, le partie biseauté 33a s'étend sur une longueur L, à partir du premier bord, et est adaptée pour rester à distance de la face interne de la paroi supérieur 21 lors du passage du panneau de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée. Plus particulièrement, la partie biseauté permet d'éviter tout contact entre la section de retenue et la face interne de la paroi supérieure lors du passage du panneau de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée.

- [0071] La plateforme support 1 peut également comprendre également deux moyens de blocage, notamment des pions de blocage 46 ([Fig.9], [Fig.10] et [Fig.11]), configurés pour maintenir chaque premier pion 36a dans son logement terminal 45a et insérables dans une ouverture ménagée dans l'une et l'autre des parois latérales.
- [0072] De manière avantageuse, la plateforme support 1 peut comprendre des pieds 50 pliables et de longueur réglable agencés sur une face du panneau opposée à la face utile ([Fig.12]). Ladite face opposée à la face utile peut comprendre des rainures longitudinales 51 dans lesquelles les pieds sont logés lorsqu'ils sont repliés (et ainsi permettre le rangement du panneau dans le coffrage support).
- [0073] Il est enfin entendu que le module support comprend également des moyens de blocage pour adopter l'une ou l'autre d'une position bloquée et d'une position rétractée. La position bloquée est à cet égard une position pour laquelle les moyens de blocage autorisent le passage du panneau de sa position rangée vers sa position déployée. L'homme du métier, sur la base de ses connaissances générales, pourra imaginer tout type de moyens de blocage susceptible de remplir les fonctions ainsi décrites. Toutefois, et de manière avantageuse, il pourra être considéré de mettre en œuvre un trappe configurée pour obturer l'ouverture.
- [0074] L'invention concerne également un deuxième mode de réalisation de la plateforme support 1. Selon ce deuxième mode de réalisation, la plateforme support 1 comprend deux modules support dits, respectivement, module principal 10a et module latéral 10b. Ces deux modules support peuvent reprendre pour l'essentiel l'ensemble ou une partie des caractéristiques du module support décrit en relation avec le premier mode de réalisation.
- [0075] Le module principal 10a et le module latéral 10b, selon ce deuxième mode de réalisation, sont liés entre eux, selon une liaison pivot (par exemple via une charnière) chacun par une de leur paroi latérale. La liaison pivot permettant à ces deux modules d'adopter l'un ou l'autre d'un état plié ([Fig.13]) et d'un état déplié ([Fig.14]). L'état plié est notamment un état pour lequel les deux parois supérieures sont positionnées

l'une contre l'autre tandis que l'état déplié est un état pour lequel les faces externes de deux parois supérieures sont coplanaires.

[0076] Selon ce deuxième mode de réalisation, le module principal 10a peut être configuré pour être fixé au toit d'un véhicule automobile.

[0077] Toujours selon ce deuxième mode de réalisation, la plateforme support peut comprendre un élément longitudinal 60 ([Fig.16]) configuré pour combler un espace vide entre le panneau du module principal, dit panneau principal 30a, et le panneau du module latéral, dit panneau latéral 30b. l'élément longitudinal comprend une face, dite face complémentaire, coplanaire avec les faces utiles des panneaux principal et latéral lorsque ces derniers sont en position déployée ([Fig.15]). L'élément longitudinal 60 peut avantageusement comprendre une nervure surmontée d'un section plane afin de présenter une section en forme de T. La nervure est notamment configurée pour combler l'espace vide entre le panneau principal et le panneau latéral, tandis que la section plane peut être configurée pour être en appui contre les faces utiles des sections utiles des panneaux.

[0078] A l'instar du panneau principal et du panneau latéral, d'autres pieds 70 pliables et de longueur réglable sont agencés sur une face externe de la paroi inférieure du coffrage support du module latéral. Ladite face externe peut également comprendre des rainures longitudinales 71 dans lesquelles les autres pieds 70 sont logés lorsqu'ils sont repliés.

[0079] Quel que soit le mode de réalisation considéré, la plateforme support peut être fixée au toit d'un véhicule automobile. Notamment, dans le cadre du premier mode de réalisation, le coffrage support est installé sur toit du véhicule automobile. Cette installation peut impliquer la mise en place d'une galerie de toit. L'utilisation de la plateforme support, par exemple pour l'installation d'une tente, implique alors de déployer le panneau. A l'issue de ce déploiement, la face utile du panneau forme avec la face externe de la paroi supérieure une surface plane sur laquelle il est possible d'installer une tente. Les pieds 50 peuvent également être dépliés afin de consolider la structure.

[0080] Dans le cadre du deuxième mode de réalisation, la plateforme support est fixée au toit du véhicule automobile par le coffrage support du module principal. Le déploiement des panneaux principal et latéral est par ailleurs précédé du passage de l'état plié vers l'état déplié des deux modules support. Dans ce dernier état, les faces externes des deux parois supérieures sont coplanaires et tant le panneau principal que le panneau latéral peuvent être déployés. La mise en œuvre des pieds et des autres pieds permet de consolider la structure.

[0081] Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et on peut y apporter des variantes de réalisation sans sortir du cadre de l'invention tel que défini par les revendications.

Revendications

- [Revendication 1] Plateforme support (1) pour tente, la plateforme support (1) étant susceptible d'être fixée au toit d'un véhicule, la plateforme support (1) comprenant au moins un module support (10, 10a, 10b), le module support (10, 10a, 10b) comprenant :
- un coffrage support (20) de forme parallélépipédique pourvu d'une paroi supérieure (21), d'une paroi inférieure (22), reliées latéralement par deux parois latérales (23, 24), le coffrage comprenant une ouverture (25), sur une face avant (26) perpendiculaire à la paroi supérieure (21), et délimitée pour partie par un bord, dit bord supérieur (27), de la paroi supérieure (21) ;
 - un panneau (30) qui comprend, selon un premier sens allant d'un premier bord (30a) vers un deuxième bord (30b) opposé au premier bord (30a), une section de retenue (31) et une section utile (32), qui comprennent orientée vers la paroi supérieure (21), respectivement, une face de retenue (33) et une face utile (34) plane, la face de retenue (33) étant en retrait de la face utile (34) et séparée de cette dernière par une butée d'appui (35) perpendiculaire à la face utile (34), le panneau (30) étant en liaison glissière par sa section de retenue (31) avec les parois latérales (23, 24), via deux moyens glissière, de manière à pouvoir coulisser, parallèlement à une direction de coulissement perpendiculaire à la face avant (26), entre deux positions dites, respectivement, position rangée et position déployée, la position rangée étant une position pour laquelle le panneau (30) est entièrement logé dans le coffrage support (20), tandis que la position déployée est une position pour laquelle le panneau (30) est en butée, par sa butée d'appui (35), contre le bord supérieur (27) et de sorte que la face externe de paroi supérieure (21) et la face utile (34) de la section utile (32) soient en affleurement l'une de l'autre.
- [Revendication 2] Plateforme support (1) selon la revendication 1, dans laquelle les deux moyens glissière sont disposés symétriquement l'un de l'autre par rapport à un plan perpendiculaire à la paroi supérieure (21) et à la face avant (26), et chaque moyen glissière est porté par une face interne d'une des parois latérales (23, 24) et par un bord latéral de la section de retenue (31) se faisant face.
- [Revendication 3] Plateforme support (1) selon la revendication 2, dans laquelle chaque moyen glissière, porté par une face interne et un bord latéral se faisant face, comprend une paire de pions formée sur ledit bord latéral et une

rainure de guidage (40) formée sur ladite face interne, la paire de pions comprenant, selon le premier sens, un premier pion (36a) et un deuxième pion (36b) distants d'une première distance D1, et la rainure de guidage (40) s'étendant linéairement d'une première extrémité (40a) vers une deuxième extrémité (40b) selon un sens de déploiement allant d'une face arrière du coffrage opposée à la face avant (26) vers ladite face avant (26), la rainure de guidage (40) coopérant avec la paire de pions pour permettre le coulisement du panneau (30).

[Revendication 4]

Plateforme support (1) selon la revendication 3, dans laquelle chaque moyen glissière comprend, associées à sa rainure de guidage (40) et selon un ordre défini par le sens de déploiement, une première dérivation (41a) et une deuxième dérivation (41b) configurées pour coopérer, respectivement, avec le premier pion (36a) et le deuxième pion (36b) dudit moyen, et pour permettre, après un coulisement du panneau (30) le long des rainures de guidage sens le sens de déploiement, le décalage dudit panneau (30) en direction de la paroi supérieure (21) et son positionnement en butée par la butée d'appui (35) contre le bord supérieur (27).

[Revendication 5]

Plateforme support (1) selon la revendication 4, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, la première dérivation (41a) et la deuxième dérivation (41b) sont formées sur la face interne entre la rainure de guidage (40) et la paroi supérieure (21), la première dérivation (41a) et la deuxième dérivation (41b) débouchant dans la rainure de guidage (40), respectivement, par une première entrée (42a) et une deuxième entrée (42b), la première entrée (42a) et la deuxième entrée (42b) étant distantes d'une deuxième distance D2 inférieure à la première distance D1.

[Revendication 6]

Plateforme support (1) selon la revendication 5, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, la première dérivation (41a) comprend, à partir de la rainure de guidage (40), une rainure courbée (43a) et une première rainure rectiligne (44a) parallèle à la rainure de guidage (40) et dans le prolongement de la rainure courbée (43a), la rainure courbée (43a) étant orientée de sorte que la première rainure rectiligne (44a) s'étende à partir de la rainure courbée (43a) dans un sens opposé au sens de déploiement, la première rainure rectiligne (44a) se terminant par un évidement orienté vers la rainure de guidage (40) de manière à former un logement terminal susceptible d'accueillir le premier pion (36a).

[Revendication 7]

Plateforme support (1) selon la revendication 6, dans laquelle, pour

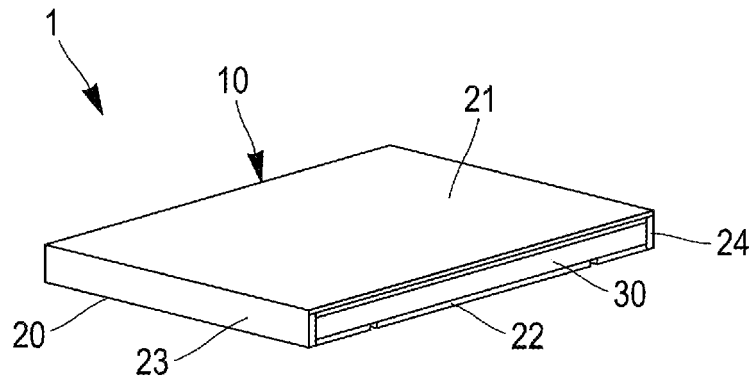
chaque moyen glissière, la deuxième dérivation (41b) comprend, une rainure de jonction (43b) et une deuxième rainure rectiligne (44b) parallèle à la rainure de guidage (40), la rainure de jonction (43b) joignant la rainure de guidage (40) et la deuxième rainure rectiligne (44b).

- [Revendication 8] Plateforme support (1) selon la revendication 7, dans laquelle chaque moyen glissière comprend, au niveau de la deuxième extrémité (40b) de sa rainure de guidage (40), une butée, dite butée de coulissement (40c) contre laquelle le deuxième pion (36b) est destiné à buter après un coulissement du panneau (30), selon le sens de déploiement, de sa position rangée vers une première position intermédiaire, la première position intermédiaire étant une position pour laquelle au moins la section support du panneau (30) est extraite du coffrage support (20), la butée de coulissement (40c) étant également agencée de sorte que lorsque ledit deuxième pion (36b) est en position, dite de butée, contre la butée de coulissement (40c), il soit également en regard de la deuxième entrée (42b) de la rainure de jonction (43b).
- [Revendication 9] Plateforme support (1) selon la revendication 8, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, lorsque le deuxième pion (36b) est en position de butée, le premier pion (36a) se trouve en amont, selon le sens de déploiement, de la première entrée (42a).
- [Revendication 10] Plateforme support (1) selon la revendication 9, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, la rainure de jonction et la deuxième rainure rectiligne (44b) sont agencées pour permettre le passage de la première position intermédiaire vers une deuxième position intermédiaire pour laquelle le premier pion (36a) se trouve en regard de la première entrée (42a) et la face utile (34) inclinée par rapport à la paroi supérieure (21), le passage de la première position intermédiaire vers la deuxième position intermédiaire étant exécuté par guidage du deuxième pion (36b) dans la rainure de jonction (43b) puis dans la deuxième rainure rectiligne (44b) selon le sens de déploiement.
- [Revendication 11] Plateforme support (1) selon la revendication 10, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, la première dérivation (41a) est agencée pour permettre le passage du panneau (30) de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée par guidage du premier pion (36a) dans la première entrée (42a) vers le logement terminal, le deuxième pion (36b) au cours dudit passage de la deuxième position intermédiaire vers la position déployée, étant guidée dans la deuxième rainure

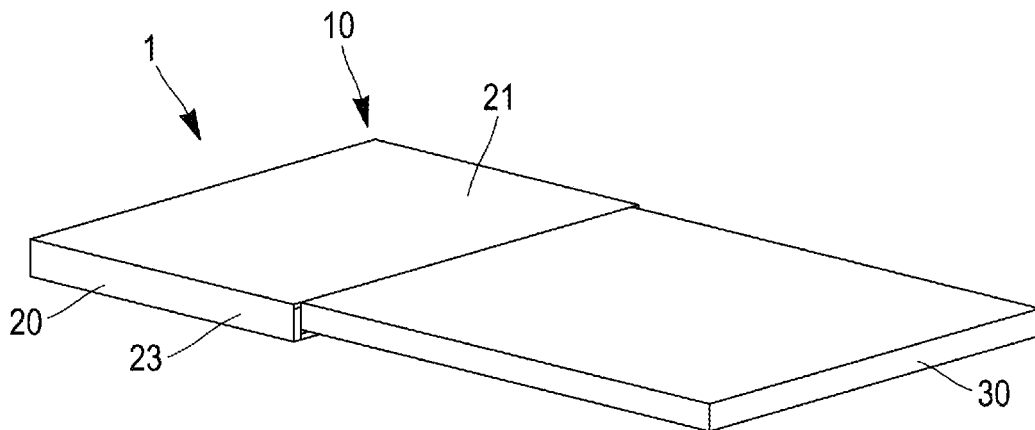
- rectiligne (44b) selon un sens opposé au sens de déploiement.
- [Revendication 12] Plateforme support (1) selon la revendication 11, dans laquelle, pour chaque moyen glissière, le logement terminal et la deuxième rainure rectiligne (44b) sont agencés pour maintenir à égale distance, respectivement, le premier pion (36a) et le deuxième pion (36b) de la paroi supérieure (21) lorsque le panneau (30) se trouve en position déployée.
- [Revendication 13] Plateforme support (1) selon la revendication 12, dans laquelle la section de retenue (31) comprend, du premier bord (30a) vers la butée d'appui (35), une partie biseauté (33a) et une partie d'appui (33b), la partie biseauté (33a) étant d'une épaisseur croissante à partir du premier bord (30a) tandis que la partie d'appui (33b) est d'une épaisseur constante et inférieure à l'épaisseur de la section support, la partie d'appui (33b) étant configurée pour être en appui contre une face interne de la paroi supérieure (21) lorsque le panneau (30) est en position déployée.
- [Revendication 14] Plateforme support (1) selon la revendication 13, dans laquelle la partie biseauté (33a) s'étendant sur une longueur L, à partir du premier bord (30a), adaptée pour rester à distance de la face interne de la paroi supérieur lors du passage du panneau (30) de sa deuxième position intermédiaire vers sa position déployée.
- [Revendication 15] Plateforme support (1) selon la revendication 14, dans laquelle ladite plateforme support (1) comprend également deux moyens de blocage, notamment des pions de blocage (46), configurée pour maintenir chaque premier pion (36a) dans son logement terminal.
- [Revendication 16] Plateforme support (1) selon l'une des revendications 1 à 15, dans laquelle des pieds (50) pliables et de longueur réglable sont agencés sur une face du panneau (30) opposée à la face utile (34), ladite face opposée à la face utile (34) comprenant des rainures longitudinales (51) dans lesquelles les pieds (50) sont logés lorsqu'ils sont repliés.
- [Revendication 17] Plateforme support (1) selon l'une des revendications 1 à 16, dans laquelle l'au moins un module support (10, 10a, 10b) comprend un module principal (10a) et un module latéral liés entre eux, selon une liaison pivot chacun par une de leur paroi latérale (23, 24), la liaison pivot permettant à ces deux modules d'adopter l'un ou l'autre d'un état plié et d'un état déplié, l'état plié étant un état pour lequel les deux parois supérieures sont positionnées l'une contre l'autre tandis que l'état déplié est un état pour lequel les faces externes de deux parois supérieures sont coplanaires.

- [Revendication 18] Plateforme support (1) selon la revendication 17, dans laquelle le module principal (10a) est configuré pour être fixé au toit d'un véhicule automobile.
- [Revendication 19] Plateforme support (1) selon la revendication 17 ou 18, dans laquelle ladite plateforme support (1) comprend un élément longitudinal (60) configuré pour combler un espace vide entre le panneau (30) du module principal (10a), dit panneau (30) principal, et le panneau (30) du module latéral, dit panneau (30) latéral, l'élément longitudinal (60) comprend une face, dite face complémentaire, coplanaire avec les faces utiles des panneau (30)x principal et latéral lorsque ces derniers sont en position déployée.
- [Revendication 20] Plateforme support (1) selon l'une des revendications 17 à 19, dans laquelle d'autres pieds (70) pliables et de longueur réglable sont agencés sur une face externe de la paroi inférieure (22) du coffrage support (20) du module latéral, ladite face externe comprenant des rainures longitudinales (71) dans lesquelles les autres pieds (70) sont logés lorsqu'ils sont repliés.

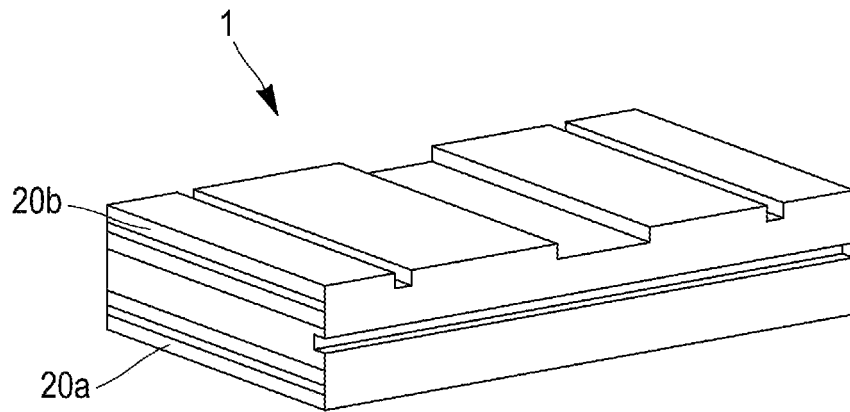
[Fig. 1]



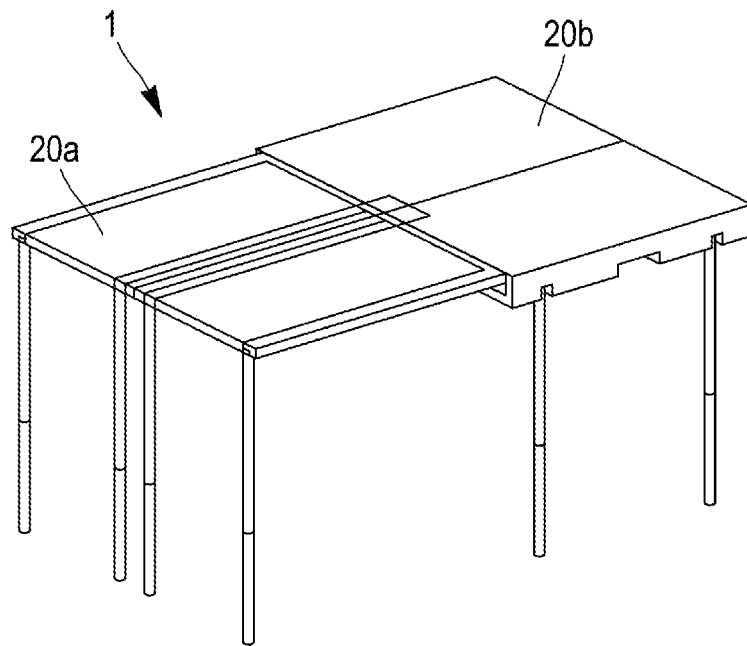
[Fig. 2]



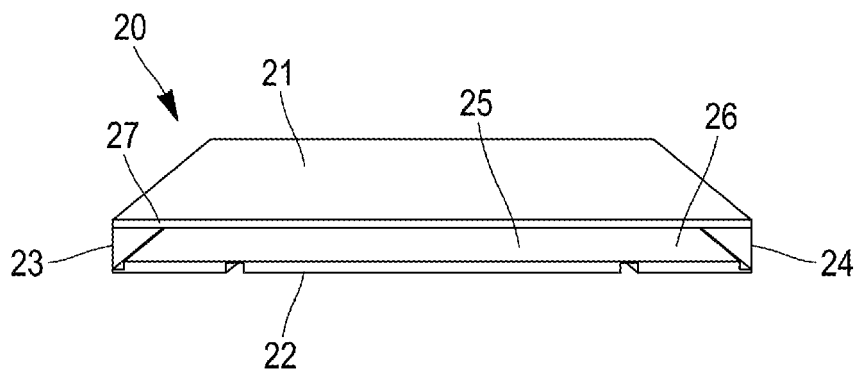
[Fig. 3]



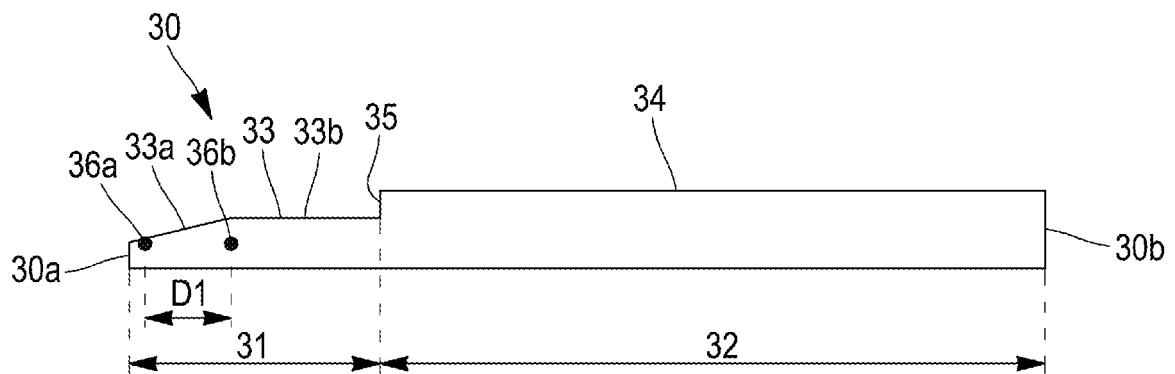
[Fig. 4]



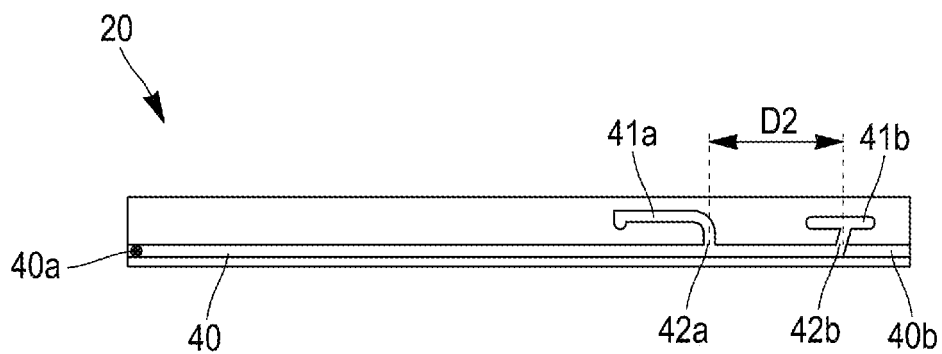
[Fig. 5]



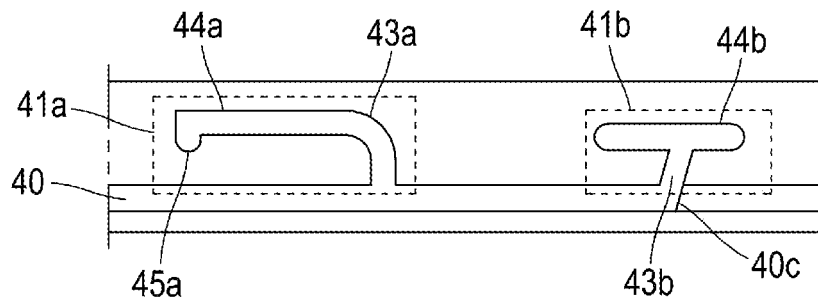
[Fig. 6]



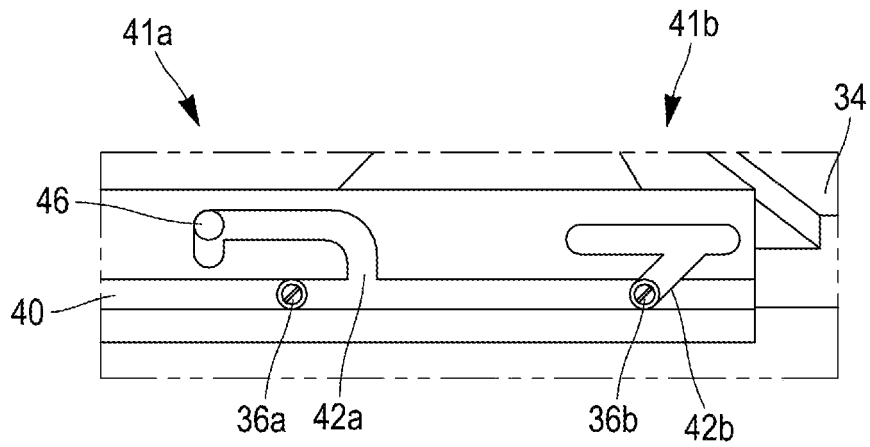
[Fig. 7]



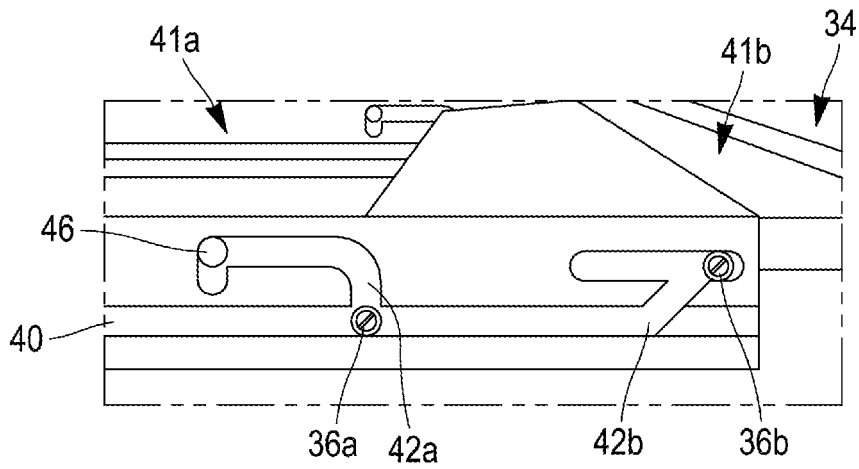
[Fig. 8]



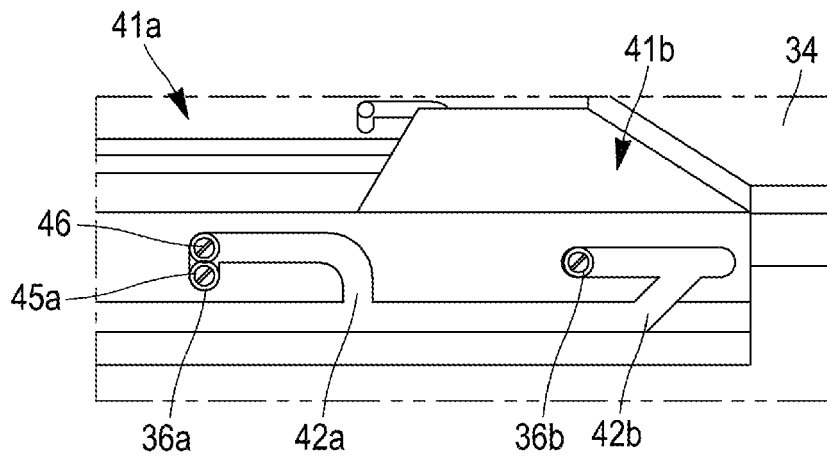
[Fig. 9]



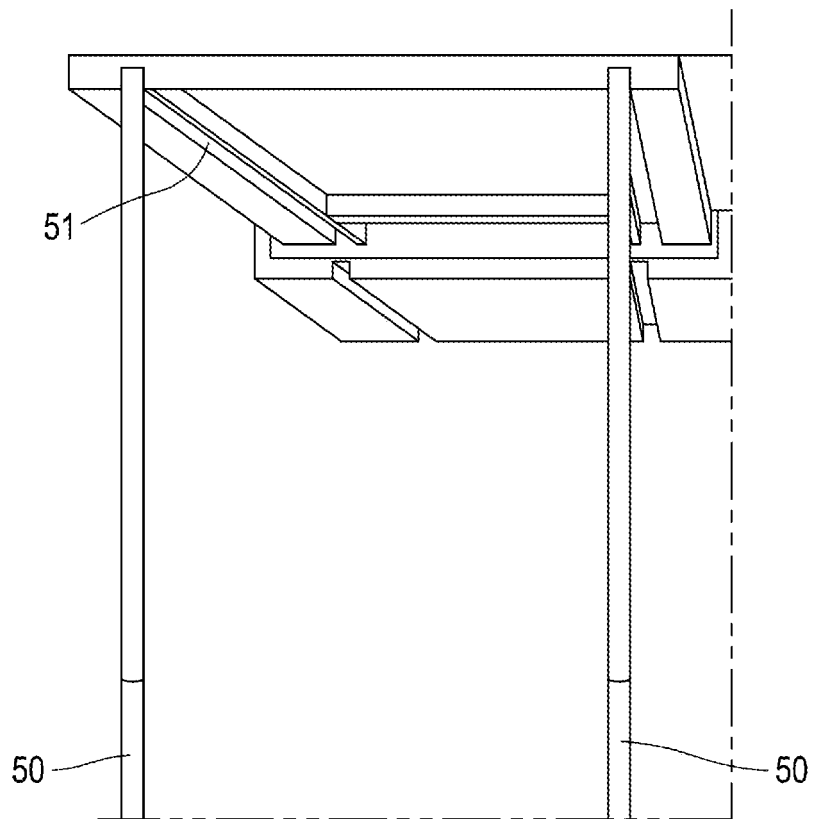
[Fig. 10]



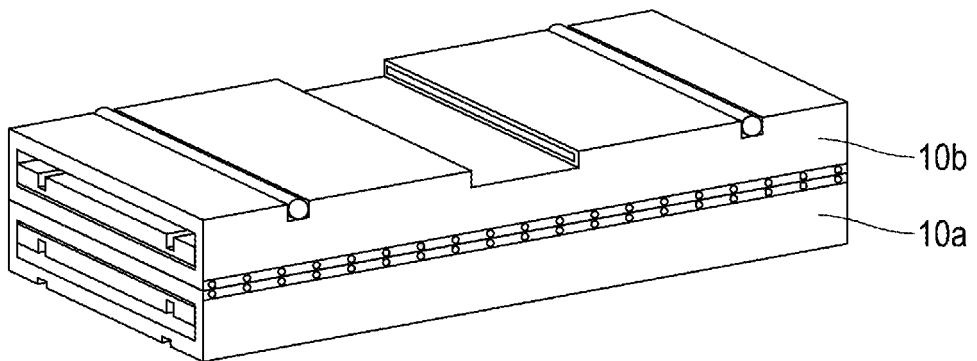
[Fig. 11]



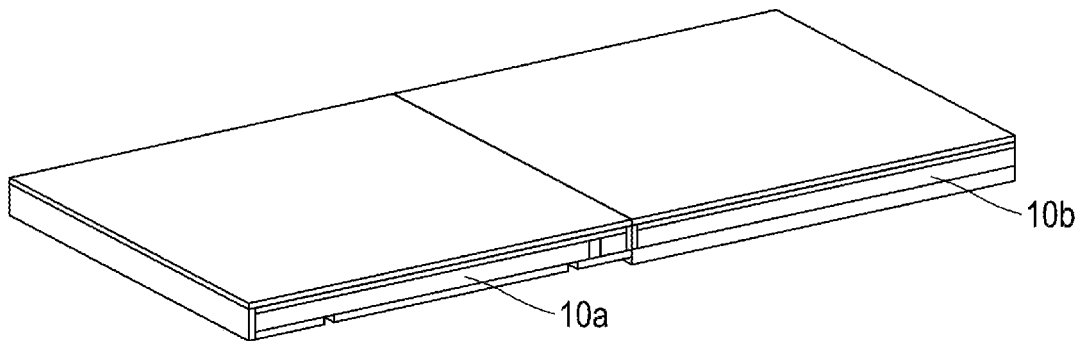
[Fig. 12]



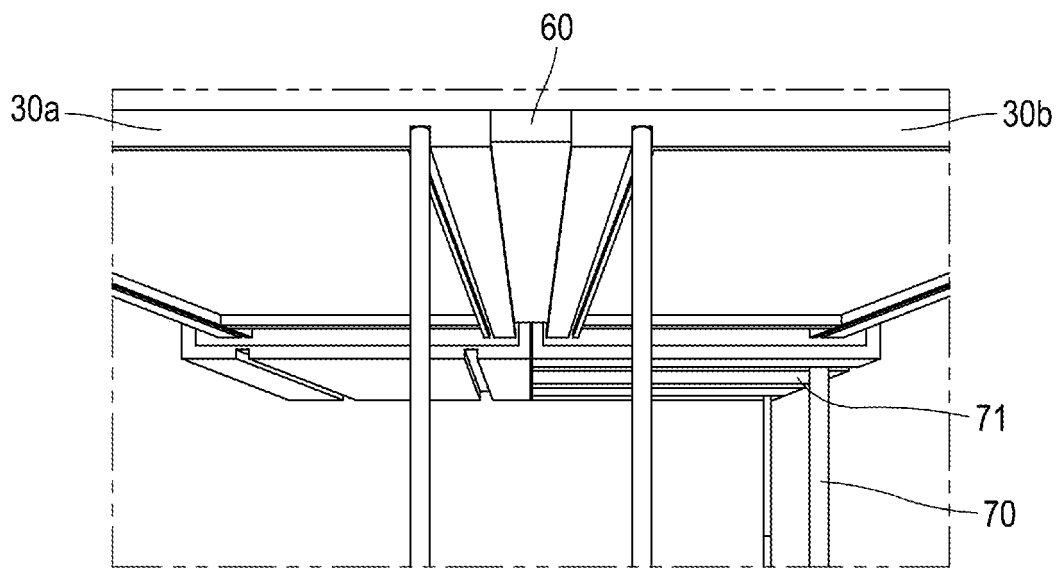
[Fig. 13]



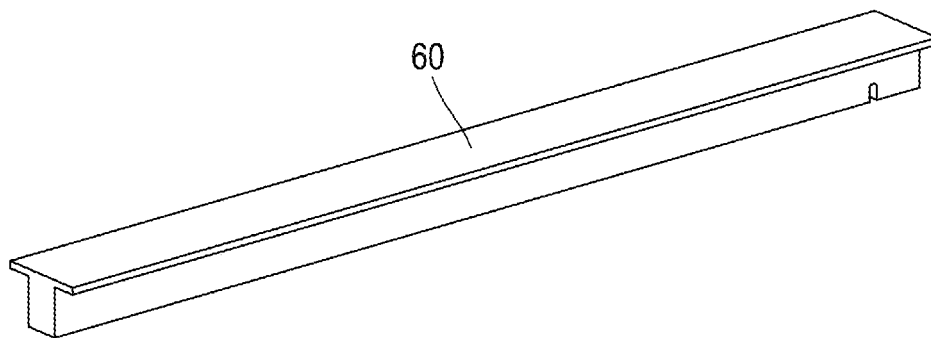
[Fig. 14]



[Fig. 15]



[Fig. 16]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 906390
FR 2203872

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	KR 200 373 213 Y1 (.) 15 janvier 2005 (2005-01-15)	1, 2, 16	E04H15/06 B60P3/34
A	* alinéas [0036], [0037], [0051]; figures 1, 2, 5 * -----	3-15, 17-20	
A	KR 2014 0137468 A (PARK SOON KYU [KR]) 3 décembre 2014 (2014-12-03) * alinéas [0024], [0025]; figures 1-5 * -----	1-20	
A	FR 1 194 149 A (.) 6 novembre 1959 (1959-11-06) * page 1 - page 2; revendication 1; figures 1-6 * -----	1-20	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E04H B60P
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 novembre 2022		Decker, Robert	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2203872 FA 906390**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-11-2022**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
KR 200373213	Y1	15-01-2005	AUCUN	

KR 20140137468	A	03-12-2014	AUCUN	

FR 1194149	A	06-11-1959	AUCUN	
